Ecrit par Echo du Mardi le 16 avril 2024

JOLITOIT PROVENCE

Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 02 novembre 2026
Département : Vaucluse
Cette annonce paraîtra le 16 avril 2024 sous réserves d'incidents

Suivant acte SSP du 10/04/2024 il a été constitué une SAS dénommée : **JOLITOIT PROVENCE**
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 84 Route de Mérindol 84110 PUYMERAS
Objet : Tous travaux de couverture par éléments, de toiture en tous matériaux, de zinguerie, de charpente, de traitement des charpentes, d'isolation, d'étanchéité, ainsi que la mise en place des éléments d'évacuation des eaux de pluie, tous travaux de second œuvre, tous travaux de petite maçonnerie, de nettoyage et de traitement de façade et de toiture, Toutes activités de formation et de conseil en rapport avec les activités ci-dessus, l'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ; la prise de participations dans toutes sociétés créées ou à créer ; et plus généralement, la réalisation de toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, de nature à favoriser son extension ou son développement, notamment la participation de la société à toutes entreprises françaises ou étrangères, créées ou à créer et ce, par tous moyens, notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achats d'actions, de parts sociales, fusion, scission, société en participation, ou la location, l'achat, la vente, l'échange, la location-gérance.
Président : Mme Stéphane SOLER demeurant 84 Route de Mérindol 84110 PUYMERAS

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 16 avril 2024

Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de titres.
Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Durée de la société : 99 ans à compter de son **immatriculation** au RCS d'AVIGNON.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !